

**N**ous accueillons le 22 novembre prochain le conseil de développement (voir ci-contre). Ce conseil fait face à quelques désistements, et j'ai pu constater qu'aucun germinois ne figure au sein de ce conseil. N'hésitez pas à vous porter candidat.

A l'approche du 1er novembre, afin de retrouver des espaces libres dans le cimetière, nous faisons des photographies avant et après la Toussaint pour constater le non fleurissement de certaines tombes, qui sont supposées en voie d'abandon. Même si vous voulez embellir le cimetière, ce qui est bien louable, je vous demande de ne pas fleurir ces tombes, ce qui permettra de retrouver quelques espaces inutilisés.

Il est plus joyeux d'accueillir les vivants, pour ce faire, il nous faut établir de nouvelles règles d'urbanisme, et c'est ce qui est en cours d'élaboration dans le cadre du futur PLUi ( Plan Local de l'Urbanisme intercommunal). Concernant les décisions impactant notre commune, il y a peu de changements en terme de zonage, les zones à urbaniser dans l'ensemble sont identiques à celles du PLU actuel. La densité de construction imposée nous laisse entrevoir la possibilité d'accueillir 60/70 logements supplémentaires, sans nuire davantage aux terres agricoles que les décisions prises en 2005, lors de l'élaboration du PLU communal. Avec ce potentiel, nous ferons face au développement de la commune pour les 5/6 prochaines années. La règle clairement exprimée est donc de limiter l'extension de la tâche urbaine; densifier les zones déjà urbanisées .

Le règlement qui sera opposé à tout document d'urbanisme ' Permis de Construire, Déclaration de Travaux, lotissement, est en cours d'écriture. Le PLUi dans son ensemble visant à préserver les espaces agricoles et naturels, imposera de nouvelles contraintes quant à la construction dans ces zones. Il n'y a plus de notions de hameaux, les constructions nouvelles autorisées n'y concerneront que des extensions modestes. La mise en place d'orientations et de règles pour la préservation et la reconquête de la biodiversité dans ces espaces agro naturels est également des plus intéressantes, en tentant de retrouver des espaces «nature» de qualité.

P.Monnerie  
Maire

## ÉTAT CIVIL

### NAISSANCES

Adèle, Lola, Lucie MONNIER  
Née le 13 septembre 2018 à Rennes

Emy, Sophie, Cécile CASTOLI  
Née le 13 septembre 2018 à St Grégoire

**Avertissement:** tout parent ne souhaitant pas voir figurer dans l'état civil de l'Echo la naissance de son enfant ou le décès d'un proche et tout couple ne désirant pas voir publier l'avis de mariage est prié d'avertir la Mairie: [mairie@stgi.fr](mailto:mairie@stgi.fr)

### CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

Constitué d'une trentaine de membres bénévoles issus de la société civile, non élus, le conseil de développement (CODEV) se prononce sur les orientations majeures des politiques locales de la Communauté de communes. Aiguillon du développement local, vivier d'idées, force de proposition, le Codev est organisé en trois collèges (solidarités, environnement, économie/agriculture) et travaille sur des thématiques variées permettant à chacun de trouver sa place et de donner son avis. Vous êtes intéressés ? Vous souhaitez participer ou seulement avoir plus d'infos ?

→ **Le conseil de développement se réunira le jeudi 22 novembre à 20h00 à la salle communale de St Germain sur Ille pour sa réunion plénière.**

Vous pourrez rencontrer les membres à partir de 19h00 pour un temps d'échange convivial autour d'un repas partagé. La réunion est ouverte à tous.

[conseil-developpement@valdille-aubigne.fr](mailto:conseil-developpement@valdille-aubigne.fr)

02 99 69 86 85

[www.valdille-aubigne.fr/codev](http://www.valdille-aubigne.fr/codev)



### POUR VOTER AUX ÉLECTIONS EUROPÉENNES le 26 mars 2019, pensez à vous inscrire en Mairie sur les listes électorales avec:

- **un justificatif d'identité en cours de validité** : carte d'identité, passeport ou tout autre document prouvant à la fois l'identité et la nationalité française (décret de naturalisation, certificat de nationalité française)
- **un justificatif de domicile de moins de 3 mois** : quittance de loyer, facture d'électricité, gaz, téléphone, assurance habitation, avis d'imposition.

### UNC

Nous célébrerons le centenaire de la fin de la Grande Guerre 1914/1918 par un hommage rendu à ceux qui sont morts pour la France; 27 pour Saint Germain sur Ille.

**Une exposition** se déroulera salle du Conseil Municipal **du lundi 5 novembre au vendredi 16 novembre** sur le thème « Les As de la Grande Guerre », l'historique de notre association et le parcours d'un Aviateur Américain de 1918 dont la Famille a résidé dans notre commune. Sera également exposé un panneau « Les petits artistes de la mémoire » de la classe CM2.

**Une cérémonie aura lieu le vendredi 9 novembre à 9 h 30** avec les enfants des écoles où nous remettrons le Diplôme de la citoyenneté à la classe CM2.



**Le 11 novembre** nous nous retrouverons pour la cérémonie religieuse à Saint-Aubin-d'Aubigné à 10h15 **suivi d'un rassemblement à Saint-Germain à 11h50** pour se rendre au monument aux morts. Hommage sera rendu au Poilus 1914/1918 ; centenaire de l'Armistice signé à 11 heures le 11 novembre 1918. Les cloches sonneront à 11 heures à cette occasion dans toutes nos communes.

A l'issue de la cérémonie un vin d'honneur sera offert par la municipalité au Bistrot « Le Saint-Germain ».

# PRINCIPALES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2018

(compte rendu complet affiché sur le panneau extérieur de la Mairie et disponible sur [www.stgi.fr](http://www.stgi.fr))

## COMPTE-RENDU REUNION DU 04 JUILLET 2018

Le compte-rendu de la précédente réunion de Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

## PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

### PRESENTATION DU PROJET DE ZONAGE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les étapes d'élaboration du projet de zonage du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal qui a pu être examiné par les élus durant l'été. La Commission « Urbanisme » s'est réunie le 5 septembre dernier afin de soumettre ses interrogations à l'AUDIAR en charge de l'élaboration de ce document lors de la réunion fixée au 11 septembre 2018 à la Communauté de Communes.

Monsieur Jean-Michel MARCHAND, Directeur d'études Urbaniste OPQU, de l'AUDIAR Rennes présente le projet de zonage de PLUi et ses enjeux pour la Commune de Saint-Germain-sur-Ille. Ce projet doit répondre aux objectifs du PLH (Plan Local de l'Habitat) et aux principes fixés par le SCOT du Pays de Rennes (schéma de cohérence territoriale). Ce schéma fixe des principes de développement de l'habitat, économique, du transport, de préservation de l'agriculture et de l'environnement, de densité, de mixité sociale... Chaque commune a l'obligation de prendre en compte ces principes dans son plan de développement communal.

Monsieur MARCHAND rappelle le calendrier fixé pour l'adoption du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal :

- Arrêté du projet début 2019
- Enquête publique en juin 2019
- Adoption par le Conseil Communautaire fin 2019 pour une application au 1er janvier 2020

### DEBAT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que la Communauté de Communes du Val d'Ille dénommée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 Val d'Ille-Aubigné, a prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal ainsi que les objectifs poursuivis et les modalités de concertation en Conseil communautaire le 8 décembre 2015.

Suite à l'extension de périmètre de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale, la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné a décidé en Conseil communautaire du 10 janvier 2017 d'élargir la procédure PLUi en cours d'élaboration sur la totalité de son périmètre, d'adapter les objectifs poursuivis et les modalités de concertation au nouveau territoire de projet.

Le code de l'urbanisme fixe le contenu et la procédure d'élaboration du PLUi. L'article L.151-5 du code de l'urbanisme, le Projet d'aménagement et de développement durables (PADD) définit :

- les orientations générales d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.
- les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

- Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Il peut prendre en compte les spécificités des anciennes communes, notamment paysagères, architecturales, patrimoniales et environnementales, lorsqu'il existe une ou plusieurs communes nouvelles.

Depuis la prescription du PLUi et l'extension de la procédure sur l'ensemble des 19 communes, l'élaboration du PADD s'est faite de manière collaborative avec les communes du territoire. Les orientations du PADD ont été travaillées et présentées au sein des instances de travail définies dans la charte de gouvernance, notamment :

- des Comités de pilotage
- des Comités technique.

La commune ainsi que les 18 autres ont été consultées à différentes reprises dans l'objectif d'une appropriation des enjeux et permettant ainsi aux communes d'affiner le document.

Dans le cadre de la procédure et conformément à l'article L.153-12 du code de l'urbanisme, un débat s'est tenu le 12 juin 2018 au sein de l'organe délibérant de la Communauté de communes sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables.

Ce dernier n'a pas remis en cause l'économie générale du projet. Il est rappelé que les débats au sein de l'EPCI et des communes membres doivent se tenir au plus tard deux mois avant l'arrêt du projet de plan local d'urbanisme.

Monsieur le Maire, indique que la présente étape consiste à débattre, sans vote, au sein du Conseil municipal, sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD). Les 19 conseils municipaux sont amenés à débattre, sans voter.

Le projet de PADD du PLUi de la Communauté de communes projette le territoire à l'horizon 2030 en prenant en compte, notamment, la transition énergétique, les transports, le développement économique, la cohésion sociale, la préservation de l'environnement et de la qualité de vie dans le respect des documents supra-communaux et notamment le Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Rennes. Il se veut aussi intégrateurs des projets communaux déjà en cours.

A partir de ces principes, les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du PLUi ont été proposées et transmises avant la séance aux conseillers municipaux.

**Après cet exposé, Monsieur le Maire déclare le débat ouvert.**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, PREND ACTE** des débats portant sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables. La délibération sera transmise au Préfet et affichée à la Mairie pendant un mois.

### INVENTAIRE BOCAGERS

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de la mise en place du PLUi, la Commune a réalisé, avec le concours de la communauté de communes Val d'Ille-Aubigné, le recensement des haies bocagères de la commune.

Un groupe de travail a été constitué par la commune, afin de lancer la démarche d'inventaire sur la commune.

L'inventaire a été mis en consultation publique du 07 mai au 29 juin 2018. Le Maire présente la cartographie des haies du territoire communal.

Le Conseil Municipal est invité à approuver l'inventaire du bocage.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, VALIDE** l'inventaire des haies bocagères réalisé sur la commune.

### EFFACEMENT DES RESEAUX SDE35

#### AVENUE DE LA RABINE AUX FOUTEAUX - ETUDE SOMMAIRE

Dans le cadre de l'étude sommaire réalisée par le SDE35 pour l'effacement des réseaux de l'Avenue de La Rabine aux Fouteaux, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter l'étude détaillée qui comprendra les parties suivantes :

- effacement du réseau électrique ;
- remplacement des appareillages d'éclairage public ;
- génie civil du réseau téléphonique

Afin d'obtenir la réalisation auprès du SDE35 de cette étude détaillée, le Conseil Municipal doit s'engager à réaliser les travaux d'effacement des réseaux du secteur de l'Avenue de La Rabine aux Fouteaux. Le montant de cette étude est estimé à 5 000.00 €.

Dès que cette étude sera réalisée, le SDE35 transmettra une nouvelle estimation plus précise sur laquelle le Conseil Municipal devra délibérer afin que notre dossier soit présenté à la « Commission Départementale Environnement » en vue d'être financé.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **NE DONNE PAS** suite à la proposition d'étude détaillée du SDE35 pour l'effacement du secteur de l'Avenue de La Rabine aux Fouteaux. Le montant estimé de ces travaux et de création d'un chemin piétonnier n'est financièrement pas supportable à court ou moyen terme.

# SUITE PRINCIPALES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2018

## ASSAINISSEMENT COLLECTIF TARIFS POUR L'ANNEE 2019

A partir du résultat prévisionnel du Compte Administratif 2018, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'étudier les tarifs 2019 de l'assainissement collectif.

Ce résultat prévisionnel fait apparaître un excédent de fonctionnement pour l'exercice 2018 d'un montant de 23 000 € dû à la PFAC du lotissement « Les Fouillais » et de l'extension du réseau au Moulin Neuf.

Monsieur le Maire rappelle que la compétence assainissement collectif sera automatiquement transférée au 1<sup>er</sup> janvier 2020 à la Communauté de Communes dans le cadre de la loi NOTRe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **MAINTIENT**, pour l'année 2019, les tarifs comme suit:

- 30.00 € l'abonnement,
- 1.60 € le prix au m<sup>3</sup> d'eau consommée.

## NUISIBLES : CONTRAT DE PREVENTION ET DE LUTTE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis établi pour la : dératérisation des réseaux d'eaux usées et de la station d'épuration réalisation de mesures de prévention à la Salle communale, l'Ecole, la Mairie et la Bibliothèque.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **RETIENT** la proposition de l'entreprise BRETAGNE ANTI NUISIBLES de Bruc sur Aff d'un montant annuel de 1 300 € HT comprenant 4 passages par an pour le traitement de la station d'épuration, du réseau d'eaux usées, de la salle communale, de l'école communale, de la Mairie et de la Bibliothèque ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à entreprendre les démarches nécessaires et à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

## CAE PERISCOLAIRE - FORMATION

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition établie auprès du CNED pour la formation professionnelle au CAP « Accompagnement Educatif Petite Enfance » d'un agent périscolaire en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **RETIENT** la proposition de formation « CAP Accompagnement Educatif Petite Enfance » du CNED pour un montant de 1 890.00 € ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE COMMUNALE APPLICABLES AU 01/01/2019

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **MAINTIENT** comme suit les tarifs de location de la salle communale pour l'année 2019 :

Petite salle (pas de possibilité de location seule sauf vin d'honneur)	Commune	Hors Commune
Réunion Associations Germinoises et animations locales régulières	gratuit	
Vin d'honneur (personnes privées)	40 €	
Location avec grande salle uniquement (1)		60 €

Grande salle (1)	
Réunions Associations Germinoises et animations locales régulières	gratuit
Vin d'honneur	50 €
Particuliers de la commune	115 €
Associations et Particuliers hors commune	210 €

Grande salle + cuisine (1)		
	40 couverts	+ de 40 couverts
Particuliers de la commune	230 €	250 €
Associations et Particuliers hors commune	320 €	340 €
Tarif spécial Nouvel An (compris petite salle)	500 €	

30.00 € d'arrhes seront encaissés à la signature du précontrat lors de la réservation.

La caution déposée avant la location est fixée à 300 €

(1) Pour une seconde journée de location, application d'un demi-tarif.

## DIVAGATION DES ANIMAUX : CONVENTION DE FOURRIERE

Pour toutes les communes, la fourrière est une obligation légale. Il appartient aux Maires selon le code rural d'empêcher la divagation des animaux errants (art L 211-22 et L211-24 code rural). Chaque commune doit donc posséder sa propre fourrière ou adhérer à la fourrière d'une autre collectivité.

Afin de renouveler la convention de prestation de service public fourrière qui arrive à échéance le 30 septembre 2018, Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal les deux propositions suivantes:

« Les Amis des Bêtes » de la SPA Fougères : fourrière sans ramassage pour un montant fixé à 0.54 € par habitant soit 496.80 €;

Centre animalier SACPA de Betton : fourrière avec capture des animaux divagants, blessés, dangereux ou décédés pour un montant annuel de 957.43 € TTC;

Après étude des propositions,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**RETIENT** la proposition du Centre animalier SACPA de Betton pour un coût annuel hors révision de 957.43 €;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention et à prendre les dispositions portant sur son application.

## QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

### PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des recrutements réalisés en contrats aidés pour les services périscolaires ainsi que du recrutement de M. Raymond HALAIS pour le remplacement de M. REUZE Marcel, responsable des Services Techniques, dont le départ en retraite est fixé au 31 décembre 2018. Il informe également les Conseillers des procédures en cours.

## INFORMATIONS COMMUNALES

### DÉFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE

Dans le cadre du renforcement de sa défense incendie, la Commune s'est dotée rue de La Scierie d'une nouvelle réserve incendie de 120 m<sup>3</sup>. Ces travaux d'un montant de 28 440.60 € HT sont subventionnés à hauteur de 35% par l'Etat.





## INFORMATIONS COMMUNALES

### BIBLIOTHÈQUE DEUX TABLETTES À VOTRE DISPOSITION

Depuis le 15 septembre, 2 Ipad sont mis à disposition des lecteurs en usage sur place. Pour cela, il vous suffira de nous fournir une pièce d'identité le temps de l'utilisation et une attestation parentale pour les mineurs de plus de 8 ans.



### PETITE ENFANCE



Avec la présence de Dormette

Les à la bibliothèque de Saint Germain sur Ille.



Avec leur papa, leur maman, leur nounou, les enfants de moins de 3 ans sont accueillis à la bibliothèque

Mardi 06 novembre de 09H30 à 10H30

Mardi 27 novembre de 09H30 à 10H30

Mardi 18 décembre de 09H30 à 10H30

Mardi 29 janvier de 09H30 à 10H30

### LE MOIS DU DOC



Du 09 au 30 nov. 2018 | 19e ÉDITION

Almost there le 9 nov. à 20h30 à Gahard

68, mon père et les clous le 17 nov. à 20h30 à Saint-Aubin-d'Aubigné

Je ne veux pas être paysan le 20 nov. à 20h30 à Guipel

Exils Adolescents le 22 nov. à 20h30 à Langouët

Au pied de la lettre le 24 nov. à 20h30 à Saint-Germain-sur-Ille

Nul homme n'est une île le 30 nov. à 20h30 à Melesse

En partenariat avec les bibliothèques, médiathèques municipales et Comptoir du Doc



Gratuit - Renseignements et réservations indispensables  
Service Lecture Publique - 02 99 69 86 89 - <http://lecture.valdille-aubigne.fr>

**RAPPEL : Inscription obligatoire à faire auprès du service Lecture public du Val d'Ille-Aubigné**

### STOP AUX DEJECTIONS SCANINES !

Encore trop de propriétaires de chien n'ont pas le réflexe de ramasser les déjections de leur animal. Nous les invitons à respecter le domaine public et les autres Germinoises en conservant un espace agréable pour tous... **sous peine d'amende d'un montant de 68 €!**



## INFORMATIONS COMMUNALES



Chers Clients,

\*\*\*\*\*

Votre Épicerie sera fermée pour congés  
**Du jeudi 1<sup>er</sup> novembre  
au lundi 5 novembre inclus.**

\*\*\*\*\*

Réouverture le  
**MARDI 6 NOVEMBRE**

## EN DIRECT DU VAL D'ILLE - AUBIGNÉ

### FRELONS ASIATIQUES 2018

La communauté de communes Val d'Ille-Aubigné prend en charge 100 % du coût de l'enlèvement des nids de frelons asiatiques actifs sur le territoire du 1<sup>er</sup> mai au 1<sup>er</sup> décembre. La personne souhaitant un enlèvement appelle la plateforme de la FGDON35 au 02 23 48 26 32. Vous ne devez en aucun cas contacter directement l'entreprise d'enlèvement.

**FORMATION GRATUITE** de 4 jours pour des citoyens souhaitant mettre en œuvre des projets collectifs de production d'ENR, d'intérêt général, sur le territoire du Val d'Ille-Aubigné.

Organisée par la Communauté de Communes dans le cadre de son ambition pour devenir "Territoire à Energie Positive pour une Croissance Verte".

**du 12 au 15 décembre 2018.**

Lieu à confirmer

Renseignements et inscriptions auprès de Soazig Rouillard  
02 99 69 86 05

## ALLEGRO

Il n'est pas encore trop tard pour s'inscrire à l'école de musique Allegro !

Allegro est une école de musique associative intercommunale dynamique qui intervient sur le territoire du Val d'ille - Aubigné, dont La Mézière. Nous proposons une formation musicale aux enfants à partir de 4 ans, ados et adultes, musiciens débutants ou confirmés. Avec 27 professeurs de musique enseignant 23 instruments et animant 8 ensembles musicaux, tout le monde peut prendre plaisir à pratiquer la musique à Allegro !

Pour en savoir plus, nous vous invitons à consulter notre site <https://www.ecole-allegro.fr/>.

Si vous ou vos enfants voulez jouer de la musique pour l'année 2018 - 2019 c'est le moment pour s'inscrire, en fonction des créneaux encore disponibles.

## APPEL À PARTICIPATION: OPERATION JUS DE POMME

Le Val d'ille-Aubigné lance, pour la 4<sup>e</sup> année consécutive, l'Opération Jus de pomme. L'objectif est de mettre en relation les associations du territoire et les propriétaires de vergers afin de valoriser les pommes en jus.

Les propriétaires font don de leurs pommes aux associations qui viennent les récolter. Le pressage et la mise en bouteille sont réalisés chez un professionnel du territoire. Les associations utilisent alors les bénéfices de la vente de leur jus de pomme pour financer leurs actions. Le Val d'ille-Aubigné se charge de mettre en relation les participants pour une production équitable d'un jus de qualité.



Vous souhaitez participer à la démarche en faisant don de vos pommes ou en inscrivant votre association comme bénéficiaire ? Contactez le Val d'ille-Aubigné : Camille JAMET, 02-99-69-86-03 ou [camille.jamet@valdille-aubigne.fr](mailto:camille.jamet@valdille-aubigne.fr)

Cette opération s'inscrit dans la démarche Un verger pour demain portée par le Val d'ille-Aubigné, en partenariat avec l'association CAC21.

## L'ACCOMPAGNEMENT GRATUIT POUR TOUS ET LES AIDES AUX TRAVAUX CONTINUENT !

Vous avez un projet concernant l'économie d'énergie, l'adaptation ou le confort de votre logement ? Bénéficiez de cet accompagnement comprenant accueil, visite, étude technique, aide au choix et mobilisation d'aides.

Vous êtes un artisan demandeur d'informations actualisées et d'une aide à la configuration de vos devis et factures ? Rencontrez votre conseiller référent pour cette veille technique et financière.

Appelez Pass'Reno au 02 99 69 58 93  
de lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h,  
envoyez un mail sur [pass-reno@valdille-aubigne.fr](mailto:pass-reno@valdille-aubigne.fr)  
ou contactez via le site [www.pass-reno.bzh](http://www.pass-reno.bzh)

## SYNDICAT BASSIN VERSANT DE L'ILLE ET DE L'ILLET



POUR 2019, fixons nous l'objectif d'arrêter l'emploi de pesticides dans nos jardins !

Sur le premier semestre 2018 vous avez peut-être participé aux animations de la semaine des alternatives aux pesticides (fin mars) ou la ½ journée éco-citoyenne (mai) organisées par votre commune ou une commune voisine. Ces événements ont mobilisé respectivement, environ 700 personnes sur 11 communes et 300 personnes sur 9 communes du territoire. Ces manifestations avaient pour objectif de sensibiliser et de faire découvrir au plus grand nombre des solutions alternatives plus respectueuses de l'environnement, notamment vis-à-vis de l'usage des pesticides.

Alors, pour 2019, vous aussi passez à l'action ! Et si votre résolution était d'arrêter l'emploi de pesticides dans votre jardin ? Pour cela commencez dès présent à le préparer :

Les feuilles tombent, profitez-en pour les utiliser dans le jardin, elles vous rendront de nombreux services : limitation du développement des plantes indésirables, protection contre le gel, enrichissement du sol, abris pour les auxiliaires...

Pour vos gazons c'est le moment de les aérer ou les scarifier, ils seront plus vigoureux au printemps et pourront faire une meilleure concurrence aux pissenlits et autres indésirables. De même si vous envisagez de faire un semis de gazon, les pelouses d'automne sont beaucoup moins envahies par les mauvaises herbes

C'est bientôt l'heure du repos pour les plantes et les jardiniers, mais avant de fermer pour quelques mois votre abri de jardin, penser à faire le tri dans vos produits et vous débarrasser de tous ceux dont vous n'aurez plus besoin (vieux produits, désherbants ...). Pour cela, une seule destination : la déchèterie de votre secteur qui dispose de bacs spécifiques à cet effet.



## VIE DES ASSOCIATIONS

### CLASSE 8 - COMITÉ DES FETES

La traditionnelle fête des classes s'est déroulée le 14 octobre. 74 personnes étaient présentes au repas et 36 ont posées sur la photo dont Auguste et Cyprien les bébés, Mme A. BARBIER doyenne octogénaire. Les gens ont appréciés se retrouver ou découvrir les nouvelles générations dans une ambiance conviviale. Le Comité des Fêtes vous donne rendez-vous le dimanche 13 octobre 2019 pour les classes 9.



### COMPAGNIE OCUS

SPECTACLE : HAUT BAS  
Spectacle pour Marionnettes et ombres surréalistes de la Compagnie Mains Fortes (56)

05 décembre à 18 h

La Touchette - St Germain-sur-Ille

Alpha se lève tous les jours à la même heure, prend sa douche, son café, avant de se rendre au bureau par le métro. Un matin, Alpha ne prend pas son métro. Envolé dans les airs, il commence un voyage qui le mène des plus hauts sommets à la banquise, de la jungle urbaine à la solitude de l'igloo, jusqu'à l'oasis du désert. Ebloui, chamboulé, effrayé, émerveillé, surpris, bousculé, déprimé, amoureux, grisé, enivré, essoufflé, paumé, Alpha plonge dans la vie. A travers ce voyage surréaliste et initiatique, il nous rend compte de la géographie du monde et de son voyage intérieur.



Prix libre - Sans réservation

à partir de 7 ans - 45 minutes

contact : [contact@compagnie-ocus.com](mailto:contact@compagnie-ocus.com)

### LA CIERIT\*

Le dimanche 2 décembre, l'habitat groupé la Cierit vous propose :

- à 11h, une **visite** et un échange sur l'habitat participatif
- entre 10h et 18h30, un **marché de créateurs** dans sa salle commune, comprenant des créations textiles, des peintures, recueils de poésie, céramique, bijoux en papier recyclé et en cuir, maroquinerie, décoration en origami, sculptures en fil de fer et papiers « Fildanseurs ».

\* statut en cours de dépôt

### CALENDRIER DES MANIFESTATIONS (disponible sur [www.stgi.fr](http://www.stgi.fr))

Mercredi 31 octobre : Concert Bistrot « Le St Germain »  
NOVEMBRE

Du 05 au 16 : Exposition UNC à la Mairie

Samedi 10 à 19h30: « Et si on mangeait ensemble ? » - Caféine

Dimanche 11 à 11h50: Commémoration - UNC

Jeu 22 à 19h30: AG Caféine

Samedi 24 à 20h30: Mois du film documentaire - CCVIA

DECEMBRE

Dimanche 02 : Habitat participatif et marché de créateurs - La Cierit

Mercredi 05 à 18h : Spectacle « Haut Bas » - OCUS

Du 05 au 12 décembre: Collecte de journaux - Pom d'Amis

07 décembre à 17h30 : Fête du sapin - Pom d'Amis

### JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE

Le dimanche 16 septembre a eu lieu une visite guidée du bourg organisée par l'association Caféine et la Mairie. Dominique, Gérard et Sandie ont joué les guides d'un jour, la mairie a apporté son soutien logistique et des élus étaient présents lors de la visite. Vous avez été près de **80 personnes** à participer à cette balade à travers l'histoire du village. Un grand merci à tous !



Une équipe de France 3 est venue réaliser un reportage, encore visible en ligne (19/20 du 16 sept, à la minute 11).

crédit de la photo : Y. Le Couster

L'ASSOCIATION POM D'AMIS en collaboration avec le SMICTOM organise au profit de l'école maternelle et élémentaire de St Germain S/Ille une

Grande collecte de JOURNAUX uniquement



Du mercredi 5 au mercredi 12 décembre  
une benne sera installée sur le parking de l'arboretum (cimetière) de St Germain S/Ille

### VENEZ DEPOSER VOS JOURNAUX VOUS AVEZ UNE SEMAINE

Seuls les journaux sont acceptés, en vrac, sec et non souillé. Aucune erreur de tri n'est acceptée sur cette collecte afin d'assurer le bon fonctionnement du recyclage. Collectés par le SMICTOM, les journaux sont acheminés vers l'usine Celloaouate (Morlaix) qui les recycle en un isolant écologique : la ouate de cellulose. L'objectif à terme est de développer une filière bretonne créatrice d'emplois.

Suite aux collectes réalisées, le SMICTOM reverse une subvention à hauteur de **70 euros par tonne de journaux collectés**.

En parallèle de cette collecte nous vous rappelons que **2 colonnes de collecte des papiers sont installées sur la commune** tout au long de l'année (une auprès de l'école, la seconde sur le parking du cimetière).

Les papiers, enveloppes, courriers, lettres, annuaires, magazines, catalogues, livres, cahiers, bloc-notes, publicités et prospectus sont acceptés dans les colonnes d'apport volontaire dédiées à la collecte du papier. Les papiers collectés par le SMICTOM seront ensuite recyclés en journaux (entreprise UPM, Seine-maritime).

Le respect des consignes contribue à la qualité du papier recyclé. La subvention résultant des tonnes de papiers collectées sert à financer les projets pédagogiques de l'école.

### CAFEINE

Et si on mangeait ensemble ?

Venez avec votre plat et votre boisson. On fournit les assiettes et les couverts, lieu surprise, rendez-vous devant la Mairie. Le samedi 10 novembre 2018 à 19h30. Pour fêter l'automne avec Caféine !



### Assemblée Générale de l'association Caféine

Jeu 22 novembre à 19h30 se déroulera l'assemblée générale de l'association Caféine dans la salle des associations. N'hésitez pas à venir si vous souhaitez participer à la naissance de nouveaux projets !

### AVIS AUX ASSOCIATIONS

Sortie du prochain Bulletin le 21 décembre 2018  
Merci de transmettre vos infos pour le 07 décembre.